

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2022

Le 7 novembre 2022 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri DAUCÉ, Maire.

Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL, Anne SIDRE (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Serge AUBERT, Mohamed EL YAZIDI, Didier BELLAMY, Valérie ÉTIENNE, Ronan FARAULT (conseillers délégués) ; Jeannine COLLET, Laurence NICOLAS, Franck CHAUVEL, Patrice GOULLIER, Jean-Michel RENAUD, Éline FROTIN, Anne DELAUNAY, Marie-Hélène DAUCÉ, Manuel DE OLIVEIRA, Christine ROUSSIN, Ludovic ÉPAILLARD, Dominique LE GUEU, Raphaëlle CARDON, Armel LEMETAYER.

Absente ayant donné procuration : Laurence DUFOUR (procuration à Laurent BEUCHET),

Secrétaire de séance : Valérie ÉTIENNE.

PRÉSENTATION ET DÉBAT

Mme Pauline HESNAULT, Conseillère aux collectivités à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays de Rennes, et référente pour la Commune de Romillé, présente le bilan énergétique du patrimoine communal, portant sur les consommations d'électricité, de gaz, et de carburants sur la période 2019-2021. Le complexe bâti le plus consommateur est naturellement le groupe scolaire. Cependant, ramené à la surface des bâtiments, les lieux les plus énergivores sont la Mosaïque et l'Encrier. Il est toutefois à noter que, comparativement, la Commune de Romillé dispose de ratios de consommation très acceptables, et qui apparaissent de plus en baisse. La crise sanitaire des années 2020 et 2021 peut néanmoins expliquer cette situation. C'est pourquoi, le suivi par l'ALEC des consommations communales va se poursuivre au fil des années, ce qui permettra d'affiner progressivement l'analyse. Ce premier travail permet néanmoins de définir des tendances et de cibler des priorités d'actions. À ce sujet, il est rappelé que l'objectif fixé dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Rennes Métropole est, à l'échéance 2030, une réduction des consommations énergétiques de 16 % et des émissions de CO₂ de 40 % par rapport à 2010. Pour terminer, Mme Pauline HESNAULT indique avoir réalisé dernièrement, dans le cadre de sa mission de Conseillère en Énergie Partagée 2022, une tournée de régulation du chauffage sur les bâtiments les plus consommateurs de la Commune. L'objectif était de contrôler les installations de ces bâtiments et d'optimiser les paramètres de régulation et de programmation du chauffage, pour permettre des économies jusqu'à 20%.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2022

Moyennant quelques remarques mineures, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 3 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

DÉLIBÉRATIONS

Valorisation des économies d'énergie dans le cadre du dispositif CEE

À l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention projetée avec l'ALEC dans le but de valoriser financièrement, au titre du dispositif « Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) », les économies d'énergie obtenues en conséquence des travaux effectués cette année par la Commune. Parallèlement, il valide la convention proposée entre la Région Bretagne et la Commune, qui permet une gestion groupée à l'échelle régionale des Certificats d'Économies d'Énergie des collectivités.

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'apporter des modifications au tableau des effectifs communaux. Il s'agit de permettre plusieurs avancements de grades, de modifier le temps de travail d'un agent, et de créer un emploi d'ATSEM à 28 h hebdo, suite à l'ouverture d'une 5^{ème} classe à l'école maternelle.

Recensement de la population 2023 - Rémunération des agents recenseurs

Romillé réalisera l'année prochaine l'enquête de recensement de la population, dont la phase de collecte se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. Dans ce cadre, la commune sera divisée en une petite dizaine de secteurs, chacun géré par un agent recenseur et comprenant entre 100 et 300 adresses environ. À l'unanimité, le Conseil municipal fixe les conditions de rémunération des intéressés, qui seront principalement basés sur le nombre de bulletin recueilli.

Travaux d'amélioration et de mise aux normes dans les écoles

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le fonds de concours de 24 970,00 € que Rennes Métropole vient

de lui accorder pour le financement des travaux d'amélioration et de mise aux normes dans les écoles (travaux dits « programme 2021 »).

Délibérations financières

Plusieurs délibérations d'ordre financier sont présentées au Conseil municipal et adoptées par ce dernier à l'unanimité. Il s'agit du règlement budgétaire financier, que doit prendre la Commune du fait qu'elle applique désormais la nomenclature comptable M57, de l'admission en non-valeur de plusieurs dettes irrécouvrables, représentant un total de 373,94 €, et d'une décision budgétaire modificative sur le budget principal de la Commune, pour faire notamment face à l'augmentation des charges de personnel.

Convention concernant la répartition des frais de fonctionnement du RASED

L'école Jean de La Fontaine de Romillé héberge un RASED qui bénéficie à 17 écoles publiques du territoire. Une convention entre les différentes communes bénéficiaires fixe les modalités de répartition, entre elles, des charges de fonctionnement de ce service. La précédente convention étant parvenue à échéance, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer une nouvelle convention à ce sujet, pour trois années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Modification des statuts du SIM (retrait des communes de St-Pern et d'Irodouër)

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la modification statutaire envisagée par le Comité syndical du SIM, portant sur le retrait des communes de St-Pern et d'Irodouër (puisqu'elles font partie de la Communauté de Communes St-Méen-Montauban, qui dispose déjà de la compétence « enseignement musical »).

Tarifs 2023 de location des salles communales

Le Conseil municipal vote les tarifs des salles communales pour 2023 (maison des associations, salle de la Mosaïque et du Pré Vert). D'une manière générale, et moyennant quelques précisions concernant les modalités d'utilisation, les tarifs en vigueur en 2022 sont reconduits.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée, depuis la séance du 3 octobre dernier. Il s'agit :

- ◆ de la renonciation au droit de préemption urbain dont dispose la Commune (par délégation de Rennes Métropole) sur plusieurs biens récemment mis en vente.
- ◆ de la délivrance de nouvelles concessions dans le cimetière communal.
- ◆ des avenants passés dans le cadre des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique du groupe scolaire avec les entreprises : ICE (Prog. 2020 – lot « Électricité ») ; Peinture Émeraude (Prog. 2020 – Lot « Peinture ») ; et Plantin (Prog. 2021 - Lot « Plomberie – Electricité »). Ces avenants revalorisent le coût des travaux de 8 576,12 € HT. Ces derniers se chiffrent désormais à 235 909,97 € HT.
- ◆ de la demande de subvention faite auprès de la CAF d'Ille-et-Vilaine pour la réalisation du diagnostic de territoire préalable à la conclusion d'une Convention Territoriale Globale, d'un montant de 6 642,00 €, représentant 50 % du montant total de la prestation.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS À SIGNALER)

- ◆ **Calendrier des réunions** : M. le Maire annonce que dans le cadre de l'élaboration du prochain Programme Local de l'Habitat de Rennes Métropole, une réunion de concertation concernant notre secteur est organisée à Gévezé le 22 novembre à 18h30.
- ◆ **Illuminations de Noël** : Mme Marie-Claude CHEVILLON précise que, en raison de la crise énergétique, les illuminations de Noël seront limitées cette année aux places de la Mairie et de l'Église, sur une période allant de mi-décembre à la 1^{ère} semaine de janvier.
- ◆ **Réclamations diverses** : Mme Marie-Hélène DAUCÉ fait part de l'émoi suscité par l'accident survenu rue Anne Macé le 20 octobre dernier et demande ce qui pourrait être fait pour améliorer la sécurité à cet endroit. M. le Maire fait savoir qu'une rencontre avec les services de Rennes Métropole a été organisée à ce sujet, notamment concernant le marquage au sol et l'éclairage du passage piéton où s'est produit l'accident. Mme Laurence NICOLAS sollicite le changement des panneaux de signalisation routière installés sur la commune. Mme Marie-Claude CHEVILLON indique qu'il devrait être remplacé l'an prochain, tout en rappelant qu'il s'agit désormais d'une compétence métropolitaine.
- ◆ **Problème de sécurité** : À la demande de Mme Éline FROTIN, M. le Maire expose les actions déjà mises en œuvre pour mettre un terme aux problèmes d'insécurité observés du côté de la résidence Jean-Marie Differt. Une rencontre entre les habitants concernés, particulièrement houleuse, a notamment été organisée en mairie il y a peu. M. Laurent BEUCHET suggère l'intervention d'une association de médiation sociale spécialisée dans les troubles de voisinage.